

Règlement administratif– Tarif Standard

* Droit d'inscription:	Communauté des Tout-petits:	400 €
	Maison des Enfants:	400 €
	Primaires:	600 €
	Secondaires:	600 €

Ces montants sont à payer dès la remise du formulaire d'inscription. La date de paiement détermine l'ordre d'inscription. Ils ne sont pas remboursables. Un reçu sera joint au contrat.

A partir de la deuxième année, ce montant sera à nouveau perçu pour confirmer l'inscription mais sera déduit lors du paiement du montant total des frais scolaires.

*** Contrat d'inscription:** Le contrat indique le tarif annuel ainsi que les dates de paiement. Les parents doivent signer ce contrat pour compléter la procédure d'inscription.

Le contrat est un accord entre les parents et l'école. Les parents sont responsables du paiement des frais scolaires quelles que soient les dispositions prises avec leur employeur.

*** Paiements:** Tous les paiements s'effectuent en Euro à la date spécifiée sur le contrat à la KBC Bank, Mark 4, 3080 Tervuren.
BIC Code: KREDBEBB

International Montessori School, Tervuren
Compte n°: 434-5164481-11
IBAN: BE43 4345 1644 8111

International Montessori Children's
Centre, Sterrebeek
Compte n° : 434-5181931-01
IBAN : BE43 4345 1819 3101

International Montessori Wezembeek-
Oppem

Compte no : 734-0099509-93
IBAN : BE98 7340 0995 0993

International Montessori 'Hof Kleinenberg',
Woluwé
Compte n° : 734-0228281-49
IBAN : BE97-7340-2282-8149

*** Frais bancaires:**

Les paiements venant de l'étranger sont acceptés. Cependant les frais bancaires sont à charge des dépositaires.

*** Inscription en cours d'année :**

Suivant les disponibilités, de nouvelles inscriptions sont acceptées en cours d'année. Le montant des frais scolaires est calculé au prorata de la date d'inscription.

*** Les frais scolaires comprennent:**

Pour la Communauté des Tout-Petits et la Maison des Enfants, les frais scolaires comprennent tout le matériel journalier ainsi que le repas du midi pour les enfants qui restent toute la journée. Les couches sont fournies par les parents.

Pour les primaires et le secondaire: sont inclus dans le tarif :

- Cours de piano ou violon
- Les livres
- Le matériel scolaire
- Le sport ainsi que les trajets correspondants
- Le repas lors des jours "spécial cuisine"

*** Remboursement en cas de départ anticipé :**

Un remboursement des frais scolaires sera effectué au prorata de la date du départ de l'enfant dans le cas où les parents seraient déplacés à l'étranger par

leur employeur en cours d'année. Une notification écrite est requise 3 mois avant le départ, de la part des parents et de l'employeur. Le remboursement s'effectue selon le calendrier suivant:

Notification reçue:	Départ avant le:	Remboursement des Frais Scolaires
Au 30 septembre	le 31 décembre	40%
Au 30 novembre	le 28 février	20%
Après le 1er décembre	-	Pas de remboursement

*** Bus scolaire:**

Les enfants qui ont entre 3 et 16 ans peuvent prendre le bus de l'école. Le service de bus est entièrement géré par l'école, Il y a un bus Mercedes (17 places) et 2 mini bus (8 places), tous munis de ceintures de sécurité. Le bus prend les enfants, si

possible devant le domicile, et les conduit à l'école.

Le paiement s'effectue annuellement ou suivant un prorata lorsque des enfants prennent le bus en cours d'année.

Ces frais ne sont pas remboursables.

Le tarif annuel sera déterminé en fonction de l'adresse des enfants. Au cas où une seule demande serait faite pour une adresse spécifique, un prix individuel est applicable.

	Trajet simple	Aller-retour
Zone A: Communes voisines	1750 €	2720 €
Zone B: Communes non voisines	1965 €	3090 €
Zone C: Autres communes	Calcul individuel	Calcul individuel